



Mme George Pau-Langevin  
Ministre déléguée à la Réussite éducative  
110, rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Objet : Votre proposition d'intervention : Sans Radio de l'est parisien

Bagnolet, le 16 avril 2013

Madame la ministre,

Vous avez bien voulu proposer à notre association, quand nous nous sommes rencontrés en février lors de l'hommage à Geneviève Bugeat aux Lilas, d'intervenir auprès de vos collègues concernées pour attirer leur attention sur le dossier de la mauvaise réception des radios de la bande FM (dont le service public) dans l'Est parisien, pour lequel vous nous avez déjà soutenus. En tant qu'habitante et ancienne députée de notre quartier, vous connaissez l'existence de cette nuisance bien réelle, dont pâtissent 40 000 foyers.

Dans l'intervalle, Mme Filippetti, ministre de la Culture, avait été sollicitée par M. Razzy Hammadi, député de la Seine-Saint-Denis. La réponse qu'elle lui a fait parvenir (jointe) nous a littéralement laissés sans voix, après avoir été si longtemps sans radio : elle montre que la ministre n'a été correctement informée ni de la réalité ni de la portée du trouble. En effet, cette gêne est d'ordre public : elle prive une partie de la population du bénéfice d'un service public, auquel tout citoyen a droit.

Nous ne pouvons accepter que la ministre nous suggère d'aller écouter la radio publique sur Internet, alors qu'il y a parmi nous des personnes âgées, des familles dans la précarité, qui ne sont pas connectées (et des automobilistes ! ), alors que le signal diffusé en *streaming*, même sur ces nouvelles « webradios », est à ce jour d'une qualité exécrable (son métallique, coupures et « sauts »).

Des solutions existent. Si celles que nous a proposées le CSA il y a sept ans, en particulier dans le dépliant auquel la ministre fait allusion dans sa réponse, suffisaient notre association se serait dissoute. Nous ne prendrions pas le risque de nous confronter aux puissants opérateurs devant la justice (qui pourtant nous a déjà donné raison). Mais d'autres solutions sont envisageables. Nous avons été déçus d'apprendre que le gouvernement dont vous faites partie avait décidé de ne pas préempter de fréquences pour Radio France dans le cadre du récent appel à candidatures pour la Radio numérique terrestre. L'arrivée « prochaine » de cette RNT était pourtant la réponse avancée par l'expert judiciaire.

Il y en a sans doute encore d'autres, qui ne nécessitent pas forcément la solution extrême du démontage des antennes situées sur le toit des tours Mercuriales.

Ce que nous attendons aujourd'hui de vous, Madame la ministre, c'est d'obtenir pour nous un rendez-vous, sinon avec les ministres concernées, Mmes Aurélie Filippetti et Fleur Pellerin, du moins avec des interlocuteurs sérieux au sein de leurs cabinets, à qui nous exposerons notre gêne et l'urgence de trouver des solutions concrètes. De même au CSA, avec lequel nous souhaitons renouer le dialogue, à la faveur de la nomination de son nouveau président.

L'accès au service public, encore une fois, est un droit fondamental dont tout citoyen doit pouvoir se prévaloir. Il n'est pas concevable qu'on puisse se battre en vain, ainsi que nous le faisons depuis près de dix ans, pour le faire respecter.

Convaincus de votre soutien, et vous en remerciant chaleureusement à l'avance, nous vous prions de croire, Madame la ministre, à l'expression de toute notre considération.